



Commune de l'Aveyron
Mairie de COMPREGNAC

PROCÈS VERBAL de la réunion CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 5 juin 2026 à 20h00 en Mairie.

Présents : Mme ALVES Mélanie, Mr BERNET Yves, Mme GIRARD Anne, Mr LONJON Geoffrey, Mme MACHARD Fanny, Mme MORENO Véronique, Mr PRADAYROL Michael.

Absents excusés : Mme MONIER Alice, Mme GRASSART Flore et Mr GENTIL Christian, Michaël, Mr SCHAFF Gaëtan

Absent non excusé :

Procurations : Mme MONIER Alice à Mme MACHARD Fanny
Mme GRASSART Flore à Mme GIRARD Anne
Mr GENTIL Christian à Mr PRADAYROL Michaël
Michaël, Mr SCHAFF Gaëtan à Mme MORENO Véronique

Président séance : Mme MORENO Véronique

Secrétaire de séance : Mme GIRARD Anne

Quorum 7 élus est atteint

20h02 La séance est ouverte

Procès-verbal du Conseil Municipal du 23 avril 2026 adopté à l'unanimité,

Ordre du jour :

- 1) Election d'un délégué titulaire et trois suppléants en vue des élections sénatoriales,
- 2) Délibération résiliation des lots 1 et 7 rénovation logement communal
- 3) Délibération pour signature de crédit bancaire
- 4) Délibération pour donner la signature à un conseiller municipal,
- 5) Délibération d'un tarif pour terrasse sur espace public,
- 6) Information R.H
- 7) Information commission eau,
- 8) Tour de table des représentants des commissions,
- 9) Questions informations diverses.

Ordre du jour :

Validation du PV du dernier conseil

Remarques sur le budget de Mme Alvès : lecture de la lettre ci-dessous.

MODIF ANNEXE 1 FAITE PAR M. GENTIL

LES REGLES DE CONSTRUCTION DU BUDGET 2026

* Les comptes doivent être équilibrés :

FAUX, un budget peut être voté en déséquilibre dès lors que les recettes sont supérieures aux dépenses.

* Retrouver des marges de manœuvre...

Investissement trop faible :

Les subventions et les dotations étant en forte baisse, cela se ressent donc sur l'investissement.

* Charges de personnel qui sont doubles d'une commune similaire :

A quelle commune faites-vous référence ?

La Commune est étendue et il y a largement du travail pour 2 agents (voirie, stations d'épuration et les châteaux d'eau) ==> c'est un choix électoral de supprimer le personnel cependant vous embauchez une 2^{ème} personne. Cela ne serait-il pas du népotisme ?

* Un bilan annuel (le réalisé) conforme au budget présenté :

Un budget avait été présenté en 2024/2025 comprenant les études pour la salle des fêtes et les éventuels travaux.

Pour rappel : s'il n'y a pas d'inscription au budget, pas de demande de subvention possible. Il appartient à chacun d'en apprécier les conséquences.

* En investissement, nous ne dépenserons pas ce que l'on n'a pas :

Dette: Il convient de distinguer clairement les différents éléments de la dette.

166 789,20 € dont

Commune : Emprunts de 78 556,45 €

L'un se termine en avril 2027 (lotissement acquisition foncière) et l'autre en mars 2033 (Traverse de Peyre)

Eau et assainissement : Emprunts pour la somme de 88 232,75€

Le premier Assainissement Peyre 50 728,27€ fin février 2033, le deuxième

Assainissement Comprégnac 15 430,53€ fin juillet 2034 et le dernier Assainissement Comprégnac 22 073,95€ fin août 2034.

Pour rappel, il n'y a pas eu d'emprunt contracté durant la mandature de Monsieur JULIEN (précédente municipalité).

Mais sur les mandatures précédentes :

- Traverse de Peyre et les trois emprunts d'assainissement : Monsieur HATSCH
- Lotissement et acquisition foncière : Monsieur LAFON

* Situation au 1^{er} Janvier 2026 : Projet « Logement communal »:

Projet plus coûteux => **OUI** Le projet s'avère plus coûteux, ce qui est fréquent dans un contexte inflationniste.

Les frais d'études étaient prévus contrairement aux dires de Mr GENTIL.

La TVA n'a pas été oubliée => les devis sont en TTC et nous étions toujours en attente de réponses concernant cette récupération de TVA sur le logement de la part du SGC de Saint-Affrique. Sans réponse Madame ANDRE a téléphoné à plusieurs reprises à la Préfecture. Finalement il n'y aura pas de récupération de TVA sur la rénovation du logement car il est prévu en location.

L'aide à la maîtrise d'œuvre a été imputée en partie sur l'opération logement et une partie sur l'opération Salle des Fêtes car les études ont commencé.

Subventions ne seront probablement pas toutes distribuées :

Les subventions seront toutes perçues au prorata des travaux effectués car à la base il y avait aussi la rénovation de la Mairie.

=> Projet Mairie reporté par l'ancienne municipalité car trop coûteux.

=> Projet logement : on est en attente d'une aide de la Région depuis des mois, mais celle-ci attendait le vote du budget de l'état.

Nous rappelons que Mme La mairesse Mme Moreno et son adjointe Mme Girard ont connaissance de ceci puisqu'elles étaient respectivement 1^{ère} adjointe et conseillère dans la municipalité précédente et signataire des procès-verbaux et délibérations.

Petite erreur : la Commune devra déboursier autour de 60. 00 € ? non financés pour ce projet en 2026 => tout va bien alors

Malgré l'emprunt, la trésorerie de la Commune restera tendue , les soldes d'investissement et de fonctionnement étant de l'ordre de 15 000 €

Cette affirmation est inexacte : la trésorerie s'élève moyenne 22 000 euros sur le budget de la Commune et autant sur le budget de l'Eau et de l'Assainissement donc environ 44 000 €.

* Pour le Budget 2026 :

Après avoir payé l'emprunt de 20 000 € d'ici 2 ans, la Commune partira sur une meilleure base de 50 000 € euros de marge brute par an pour réaliser les projets dont elle a besoin.

Ces projections restent incertaines et doivent être considérées avec prudence.

* Dans votre Tableau du budget :

Solde de fonctionnement 2025 : 109 907 € (recettes)

Ce n'est pas le solde de fonctionnement mais la couverture du déficit d'investissement 2025 => Il s'agit de deux notions distinctes qu'il convient de ne pas confondre. Ligne du compte 1068 sur le budget 2026 (cf p.11)

PROCES VERBAL :

ODJ N° 2 :

Le personnel de Mairie : manque de coopération et de transparence.

Nous pensons qu'avec un peu plus de considération, de respect et de politesse, la situation devrait s'arranger pour le bien de tous.

Certains fournisseur pas payés

Cette situation appelle des éclaircissements car une seule facture de Hydrogéoconsult d'un montant de 29 000 € sur l'eau reste impayée. Des subventions sont en attente : Agence de l'eau et Communauté de communes.

L'Entreprise a été prévenue que la trésorerie est faible.

Les factures arrivées en mairie après le 10 décembre 2025 concernant l'investissement de l'année ne peuvent être payées qu'en 2026, exigence du SGC St Affrique.

Pour info : nous savons que certains administrés n'ont pas payé l'eau dont 1 élu de l'équipe actuelle. Quelles mesures sont envisagées à ce sujet ?

ODJ N° 3 :

M. GENTL a reçu mandat du Conseil pour souscrire des emprunts

Cette affirmation est incorrecte. Il a l'autorisation de faire les demandes de proposition d'emprunts mais pas pour les souscrire. C'est une délibération du Conseil avec signature du Maire. Il s'agit de deux procédures distinctes.

Ordre du jour :

- 1) Election d'un délégué titulaire et trois suppléants en vue des élections sénatoriales

Dimanche 27/09/2026 élections sénatoriales.

Les 2 élus les plus âgés tiennent l'urne : Yves Bernet et Véronique Moréno

Les 2 élus les plus jeunes dépouillent : Mélanie Alvès et Anne Girard

Se proposent délégué titulaire : Mme MORENO Véronique

Chaque conseiller à l'appel de son nom passe par l'isoloir pour exprimer son vote. Le dépouillement est effectué.

Résultat : 11 voix pour Mme MORENO Véronique et 0 vote blanc

Mme MORENO Véronique élue titulaire pour participer au vote des élections sénatoriales.

Se proposent délégués suppléants :

Mr LONJON Geoffrey, Mme GIRARD Anne et M. PRADAYROL Michael

Chaque conseiller à l'appel de son nom passe par l'isoloir pour exprimer son vote. Le dépouillement est effectué.

Résultat : 10 voix pour 1 vote blanc

Résultat : 11 voix pour et 0 vote blanc

Sont élus délégués suppléants pour participer au vote des élections sénatoriales.

- 2) Délibération résiliation des lots 1 et 7 rénovation logement communal

Yves Bernet, référent de la commission aménagement indique :

- Lot 1= révision d'une toiture en bon état : économie de 4079.43 € TTC
- Lot 7 : sol souple mais le carrelage existant est en bon état : économie 4900.79 € TTC

La résiliation s'est faite à l'amiable avec les entreprises.

Il est proposé au Conseil de supprimer ce lot du marché de travaux.

Pour	10	Abstention	1	Contre	0
------	----	------------	---	--------	---

3) Délibération pour signature de crédit bancaire

Pour payer les travaux du logement communal, deux crédits auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées sont proposées :

Premier crédit :

- Montant de l'emprunt : 50 000 € (cinquante mille)
- Durée : 10 ans
- Taux d'intérêt fixe équivalent de : 3.476 % sur la base d'un taux actuariel de 3.92 %
- Périodicité : Annuelle,
- Déblocage total obligatoire de l'emprunt le : 30/06/2026
- Première échéance le 30/11/2026
- Frais de dossier 300 euros si le prêt < à 150 000 € au-delà, 0,20% du capital réservé.

Second crédit :

- Montant de l'emprunt : 20 000 € (vingt mille)
- Durée : 24 mois dont 21 mois de différés en capital
- Taux d'intérêt variable : Euribor 3 mois instantané + marge de 0.90 % soit 3.13 % au jour de la proposition.
En cas d'index négatif il sera réputé égal à zéro.
- Périodicité du paiement des intérêts : trimestrielle.
- Frais de dossier 300 euros si le prêt < à 150 000€, au-delà 0,20% de l'enveloppe.

Pour	11	Abstention	0	Contre	0
------	----	------------	---	--------	---

4) Délibération pour donner la signature à un conseiller municipal

Le banquier préfère que ça soit le Maire qui signe.

Il est proposé au Conseil de déléguer la signature à Véronique Moréno pour les crédits sus-cités :

Pour	11	Abstention	0	Contre	0
------	----	------------	---	--------	---

5) Délibération d'un tarif pour terrasse sur espace public

Michaël Pradayrol va ouvrir un commerce et il y aura une terrasse devant chez lui, rue de la vieille église :
4 Tables sur 10 m et 1m de large.

Tarif à Millau= 50€/m² par an

Donc Véronique Moréno propose une tarification de 500€/an.

Elle est allée à la sous-préfecture et les pompiers étaient présents : les autorisations ont été données.

Mme Alvès a des doutes sur le fait que ça bloque les accès.

A noter qu'il faudra faire un arrêté pour la terrasse.

Pour	8	Abstention	0	Contre	1
------	---	------------	---	--------	---

6) Information R.H

Véronique Moréno indique que :

- Mme André est en arrêt maladie du 28 mai au 5 juin inclus.

- M. Loubéty a été arrêté avant la fin de son contrat (prévu le 22 mai). Il a été hospitalisé le 16 mai. Nous lui souhaitons bon courage pour la suite.
- Mr Midavaine est embauché en CDD pour 7 mois sur la base de 20h/semaine (tous les matins de la semaine).

Mme la sous préfète n'est pas d'accord sur le fait que l'écharpe n'a pas été rendue à la fin du mandat précédent. Elle conseille de la facturer à l'ancien Maire.

Geoffrey Lonjon précise que Mr Midavaine a été choisi sur ses compétences.

7) Information commission eau,

Geoffrey Lonjon indique :

La commission eau et environnement s'est déjà réunie, la seconde réunion aura lieu le 17/6/2026.

Une visioconférence avec Aveyron Ingénierie, Hydrogéconsult et des élus a été effectuée pour parler de la DUP : périmètres de protection des captages. Un compte rendu sur cette réunion sera fait ultérieurement.

Concernant la facture en souffrance d'Hydrogéconsult (autour de 29000€), elle pourra être payée.

Actuellement il n'y a pas assez de fond sur le budget de l'eau.

Les subventions ne sont versées qu'une fois la facture acquittée. Il sera fait une avance du budget principal pour payer la facture et une fois les subventions reçues, le budget principal sera remboursé.

Transfert de compétence de l'eau : la Com-Com de Millau Grands Causses reparle du sujet. Si nous partons avec cette intercommunalité, Véolia sera en charge de nos infrastructures : à voir comment seront traitées les petites communes. On se renseigne également au niveau des syndicats des eaux. Nous étudierons toutes les pistes possibles.

Le 8 juin : journée avec Aveyron Ingénierie pour visiter les STEP et voir comment nous allons gérer leur entretien. Nous sommes à la recherche de tous documents sur les notices des STEP.

Mensualité des paiements des factures d'eau pour les habitants: vu avec la DGFIP, il faut travailler avec le secrétariat. Cela est possible à priori mais à étudier en détail.

Local technique de la pompe :

Voir si le problème de la pompe n'est pas électrique.

La pompe qui marche fonctionne avec une minuterie (marche 1 min et s'arrête 3 min).

Nous réaliserons un diagnostic.

Pompe du forage de Comprégnac : elle a été réparée lors du mandat précédent (elle n'est pas neuve).

M. Navarrin déclenche la pompe tous les 15 jours. L'eau est claire pas de turbidité.

8) Tour de table des représentants des commissions,

Fanny Machard pour la Commission solidarité –santé (réunion mardi dernier). Plusieurs projets :

- trajet mutualisés à la déchèterie ;
- idée de création d'un CCAS : pas trop faisable au niveau budget et chronophage pour les conseillers. Possibilité de se rattacher au CIAS.
- essayer de faire venir une assistante sociale 1 à 3 fois par an : voir si c'est possible.
- contact avec France Service Millau pour un bus régulier Ruralinette, relance en septembre
- Projet de défibrillateur (1 à Peyre et 1 Comprégnac) : voir pour les aides, défiscalisation, aides des assos...location ?
- recensement des piqûres d'ANAPEN (contre les allergies)
- le bon samaritain : application qui recense les personnes qui savent faire les premiers soins.
- maquette du livret d'accueil pour les nouveaux arrivants
- covoiturage : application Karos que pour Com-com Millau Grands Causses

Yves Bernet pour la Commission aménagement :

- urgence logement communal (30 mars soit 15j après l'élection)

- urgence 2 : problème de la station de pompage de Comprégnac
- travail de fond pour recenser tous les travaux à réaliser entre Peyre et Comprégnac

Anne Girard pour la Commission finance :

- réaliser un plan pluriannuel d'investissement sur la base des projets des commissions

Véronique Moréno pour la commission Patrimoine :

- chantier participatif du 24/05 : 25 personnes à Peyre pour entretien des espaces verts.
- chantier participatif prévu le 7/6 : pour continuer le désherbage + plantations à Peyre

9) Questions informations diverses.

Points abordés par Véronique Moréno :

Lettre de la collégiale Epi-C : rétribution mensuelle de l'association à la Mairie pour les charges.

1ere lettre le 12/04/2026.

Cécile Monier du CA de l'association suggère à Véronique Moréno d'attendre la réunion avec la Poste pour statuer.

Une lettre de relance de l'Epi-C est envoyé le 01/06/2026.

Le Conseil attendra la réunion entre la Poste et la collégiale de l'association du 9/6 pour décider.

Renouvellement abonnement PanneauPocket : PanneauPocket était gratuit sur l'année précédente.

Les habitants souhaitent garder ce canal de diffusion.

Si on paye la cotisation des Maires Ruraux de France, on a une remise de 50^e donc abonnement serait de 130€/an

Stationnement payant de Peyre : normalement à partir du 1^{er} juin il devait être payant. Toutefois la commission Patrimoine n'arrive pas à joindre le responsable d'EasyPark... Michaël Pradayrol s'en occupe.

A noter que pour dénoncer le contrat, il faudra s'y prendre avant novembre 2026. Cette année nous devons avec cette société.

L'horodateur est à l'étude.

Fin de séance à 21h35

